

SAS Centrales Villageoises des Quatre Montagnes

Société par actions simplifiée à capital variable

Adresse : Maison de l'intercommunalité, 19 Chemin de la Croix Margot, 38250 Villard de Lans

Email de contact : quatre-montagnes@centralesvillageoises.fr

BULLETIN DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

En souscrivant au capital, vous permettez à ce projet citoyen d'augmenter la part de production d'énergie renouvelable chaque jour sur les 4 Montagnes. Vous pouvez souscrire dès 100 € (1 action). A titre indicatif, chaque fois que nous collectons 3000 € nous installons l'équivalent de la consommation annuelle d'une famille (hors chauffage électrique) sur les 4 Montagnes.

Je soussigné(e)	
Madame, Monsieur, Société, Association (rayer les mentions inutiles)	
Nom :	Prénoms :
Nom de jeune fille :	
Adresse :	
Code postal :	Commune :
Téléphone :	Adresse email :
Née le :	à :
Nationalité :	
Profession :	
Situation de famille :	
Célibataire, Divorcé(e), Veuf (ve), Pacsé(e), Marié(e) (rayer les mentions inutiles)	
Si oui, à :	sous quel régime :

Pour les personnes morales (Société, Association) :	
Dénomination :	
Forme juridique :	SIRET :
Représentée par :	Qualité :

Déclare souscrire au capital de la SAS Centrales Villageoises des Quatre Montagnes :
..... actions de 100 euros chacune, pour un montant total de euros.

Règlement effectué par chèque ci-joint à l'ordre de : Centrales Villageoises des Quatre Montagnes.

J'accepte de recevoir les convocations et toutes informations des Centrales Villageoises des Quatre Montagnes par courriel : OUI – NON (rayer la mention inutile).

Bon pour souscription de..... actions de 100 euros Fait à le.....

Signature du Souscripteur :

Bulletin à retourner à :
Centrales Villageoises des Quatre Montagnes
adresse : CCMV, 19 Chemin de la Croix Margot, 38250 Villard de Lans

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

- 1) Remplir complètement le bulletin de souscription ci-dessus.
- 2) Établir le chèque à l'ordre de : Centrales Villageoises des Quatre Montagnes.
- 3) Retourner l'ensemble sous enveloppe affranchie à l'adresse indiquée ci-dessus, avec les pièces justificatives indiquées au verso.

Centrales Villageoises des Quatre Montagnes,
19 Chemin de la Croix Margot, 38250 Villard de Lans

PIECES JUSTIFICATIVES A PRODUIRE :

Pour les personnes physiques

- copie d'une pièce d'identité en cours de validité : carte Nationale d'Identité, Passeport, carte de séjour Etranger, carte de résident, certificat de résidence de ressortissant algérien, carte de ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne ;
- copie d'un justificatif de domicile : quittance électricité, gaz, eau ou téléphone fixe de moins de 3 mois, bail, quittance de loyer, avis d'imposition ou de taxe d'habitation de moins de 3 mois.
- si le chèque qui matérialise l'ouverture est tiré sur un compte qui n'est pas ouvert au nom du titulaire, la copie d'une pièce d'identité du titulaire est indispensable.

Pour un enfant mineur :

- copie du livret de famille. Pour son représentant légal : copie d'une pièce d'identité en cours de validité et
- copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, gaz, eau, téléphone, etc....).

Pour les associations :

- copie des statuts, du récépissé de déclaration à la préfecture, du PV de CA ayant décidé la souscription et désignant la ou les personnes habilitées à signer, copie des comptes et annexes ;
- pour ces personnes : copie d'une pièce d'identité en cours de validité et copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, gaz, eau, téléphone, etc.).

Pour les sociétés ou entreprises :

- copie du KBIS et/ou des statuts, PV d'AG ou d'AGE ayant décidé la souscription et désignant la ou les personnes habilitées à signer, copie de la dernière liasse fiscale ;
pour ces personnes :
- copie d'une pièce d'identité en cours de validité et copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Justificatif de domicile : facture d'électricité, gaz, eau, téléphone, etc..

Votre souscription doit être validée par le conseil de gestion de la société. **Après acceptation, un Accusé de Réception accompagné d'un exemplaire des statuts de la société vous sera adressé sous 15 jours.** En cas de refus, votre chèque vous sera retourné.